

Séance du 05 juin 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : PATRIMOINE - Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction des bâtiments communaux - Lot n° 5 Electricité - Substitution du contractant - Avenant au marché

Monsieur ESCAPIL-INCHAUSPE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La société E.E.B. et la Ville de Bayonne ont conclu au mois de février 2007 un marché à bons de commande en vue d'assurer les travaux d'électricité dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux.

Par courrier en date du 23 avril 2008, la ville a été informée que la société E.E.B. avait cédé son fonds de commerce à la Sarl GIAC ELEC, créée en 2008, domiciliée au même endroit à savoir au n° 3 rue Jules Védrières, ZA de Maignon, immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 503 220 212 et représentée par M. TREVISAN. Cette cession a pris effet au 1er janvier 2008.

Celle-ci entraîne donc un changement de personne morale contractante.

.../...

La société GIAC ELEC se substitue à la société EEB et reprend ainsi l'intégralité des droits et obligations découlant de l'exécution du contrat.

La nouvelle société présente les mêmes garanties que la société EEB.

Par ailleurs les conditions d'exécution du marché et notamment celles relatives aux prix ne changent pas.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant permettant la substitution de la nouvelle société GIAC ELEC au cocontractant initial de la commune dans tous les droits et obligations relatifs au marché n° 07/019.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.